

Peut-on parler d'une finance chrétienne ?

QU'EN DIT-ON ?

“ Finance et religion, ça n'a rien à voir.”

“ La finance chrétienne, c'est l'ESG, ni plus ni moins.”

“ Il y a une finance islamique, il doit y avoir une finance chrétienne.”

Lui, c'est le frère Damien, le premier milliardaire de la finance chrétienne.
C'est lui qui fait vivre notre ordre pendant qu'on vend nos petites liqueurs...



L'ÉDITO

Contrairement aux idées reçues, les évangiles parlent d'argent et de finance de façon précise et répétée. De même, l'Eglise développe un discours sur les questions financières toujours plus nourri et certains acteurs du monde de la finance se réclament de la Doctrine Sociale de l'Eglise. Mais peut-on pour autant parler d'une « finance chrétienne » ? Cette expression a-t-elle un sens ?

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Quel sens donner à l'expression « finance chrétienne » ?

QUAND L'ÉGLISE PARLE DE FINANCE

C'est un fait remarquable et souvent méconnu : les textes venant de Rome et traitant de questions financières sont de plus en plus nombreux et précis. Dès 2009, dans l'encyclique *Caritas in veritate*, le pape Benoît XVI souligne que « toute l'économie et toute la finance, et pas seulement quelques-uns de leurs secteurs, doivent, en tant qu'instruments, être utilisés de manière éthique afin de créer les conditions favorables pour le développement de l'homme et des peuples » (n° 65).

La Congrégation pour la Doctrine de la Foi et le Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral publient en 2018 un document sur les questions économiques et financières

(*Oeconomicae et pecuniariae quaestiones*) qui propose une série de mesures pour remettre l'économie et la finance mondiales sur les rails de l'éthique. En 2022, l'Académie Pontificale des Sciences Sociales publie le document *Mensuram Bonam*. Dans son avant-propos, le cardinal Peter Turkson précise notamment que le document « espère apporter la lumière de l'Évangile et de la Doctrine sociale de l'Église sur le domaine spécifique de l'économie et du monde de la finance que l'on peut appeler la gestion des actifs financiers ou l'investissement ». Bref, jamais l'Église n'a autant parlé de finance, allant jusqu'à s'approprier le vocabulaire technique des professionnels du secteur.

LES ACTEURS CHRÉTIENS DE LA FINANCE EN MOUVEMENT

Ce mouvement s'accompagne de communications publiques d'acteurs chrétiens de référence dans le domaine de la finance, qui tous tendent à accréditer l'idée d'un « regard chrétien sur la finance » (Pierre de Lauzun), ou d'une « finance basée sur la foi » (Jean-Baptiste de Franssu, Président de l'Institut pour les Œuvres de religion ou Banque du Vatican). On peut évoquer aussi, en France, la création de fonds d'investissement se référant explicitement à l'éthique chrétienne, recensés par l'Observatoire des Fonds d'Éthique Chrétienne pour la Conférence des Evêques de France. Il faut y ajouter l'intense activité des acteurs anglo-saxons et germaniques dans la gestion de fonds

inspirés par l'enseignement chrétien et même la proposition par Standard & Poor's d'un indice boursier censément inspiré par les « valeurs catholiques ».

Pour autant, il faut s'interroger : est-il justifié de parler d'une finance spécifiquement chrétienne ? L'usage de cette expression semble impliquer l'existence d'un corps de doctrine, avec des instruments propres (agences de notation, produits particuliers) permettant une pratique authentiquement chrétienne de la finance. Certains vont même au-delà en appelant à une réglementation spécifique et à des labels qui garantiraient la conformité de la gestion aux principes chrétiens. D'autres, en revanche, considèrent que la vraie finance chrétienne est au fond ce

« La tentation existe de faire de la "finance chrétienne" un étendard, un label ou une étiquette. »

que l'on appelle la finance responsable, autrement dit une pratique aconfessionnelle de la gestion, de type ESG, avec une approche extra-financière engagée. Quand on parle de finance chrétienne ou de finance basée sur la foi, que faut-il comprendre exactement ?

PAS DE LABEL « FINANCE CHRÉTIENNE »

Ce serait un non-sens de parler de « finance chrétienne » comme d'un label qui serait décerné à des produits financiers cochant les « bonnes cases » ou respectant des règles précises, voire fixées par l'Église. En effet, l'enseignement social chrétien et la finance ne se situent pas sur le même plan et ne peuvent immédiatement s'appliquer l'un à l'autre : le premier propose une vision anthropologique et sociale, la seconde est un instrument avec sa rationalité propre, ses règles et son efficacité. Cela étant, il n'y a pas plus de sens à parler de finance chrétienne qu'à évoquer la chimie chrétienne. La finance est un outil au service d'un bien, et tout l'enjeu est de bien user de cet instrument à travers la médiation d'un discernement éthique. La tentation existe de faire de la « finance chrétienne » un étendard, un label ou une étiquette. Mais la proposition chrétienne en matière de pratique financière ne peut se résumer à la fabrication de produits chrétiens pour les chrétiens qui les exempteraient de toute responsabilité. Ainsi, l'expression « finance chrétienne », si elle a un sens, ne se calque nullement sur le modèle de la finance

islamique avec ses règles juridiques à respecter strictement. Le regard chrétien sur la finance est une invitation à la responsabilité et au discernement, lesquels supposent à la fois des principes bien établis et l'examen des situations au cas par cas.

PAS DE DISSOLUTION DANS L'APPROCHE ESG

A l'inverse, l'approche chrétienne de la finance ne peut être ramenée aux seuls usages des outils habituellement retenus par les analystes et concentrés autour des trois thèmes : Environnement, Social et Gouvernance (ESG). En effet, les entreprises, les agences de notation et les sociétés de gestion ont développé dans ce cadre une batterie d'outils très utiles pour mener des analyses extra-financières de plus en plus poussées. Cette approche a permis un élargissement considérable de la perspective de nombreux investisseurs à travers la prise en compte plus précise de leur responsabilité et des impacts extra-financiers qu'impliquent leurs choix d'investissement, en particulier en matière environnementale.

Pour autant, une approche chrétienne de la finance ne peut s'identifier à la démarche de l'investissement responsable ainsi compris, et cela pour deux raisons essentielles. D'abord, parce que la doctrine chrétienne, qui se situe sur le plan théologique et philosophique, pose un regard beaucoup plus large et fondamental sur l'économie et la finance que les critères ESG. La foi chrétienne invite à porter son regard sur la réalité dans son intégralité et toute sa complexité, sous un angle éthique et spirituel ordonné au bien commun. Concrètement, ce regard inspiré par la foi implique, par exemple, de tenir compte de toutes les parties prenantes, de la place centrale de la famille comme cellule de base de la société, ou de porter une attention spécifique aux plus fragiles et intégrer le rôle essentiel de la gratuité dans les relations humaines, y compris économiques et financières. Ces éléments peuvent naturellement être pris en compte dans une approche non confessionnelle, mais ils ne se déduisent pas nécessairement de l'approche ESG proprement dite, comme le confirme la pratique habituelle. Ensuite,

« Si l'expression de "finance chrétienne" a un sens, elle doit être rattachée à l'idée d'un discernement éthique éclairé par la foi. »

parce que la Doctrine Sociale de l'Eglise repose sur une anthropologie de la personne et du bien commun, cela suppose d'exercer un discernement éclairé par des principes éthiques propres, non solubles dans l'approche ESG, laquelle ne se place pas à ce niveau. De ce point de vue, certaines activités, comme la recherche impliquant la destruction d'embryons humains, ne peuvent être soutenues d'un point de vue DSE, alors que ces actions n'entrent pas en compte aujourd'hui dans une approche ESG.

LA FINANCE CHRÉTIENNE OU L'ART DU DISCERNEMENT ÉCLAIRÉ PAR LA FOI

Si l'expression de « finance chrétienne » a un sens, elle doit être rattachée à l'idée d'un discernement éthique éclairé par la foi. « Avec sa portée, la Doctrine Sociale de l'Eglise fournit aux investisseurs des outils pour un bon discernement dans la prise de décisions prudentes et fondées sur la foi, afin d'obtenir une vraie valeur qui soit également celle d'un bien commun plus large » (Mensuram bonam n° 22). C'est un peu

comme la force magnétique qui donne la direction ou la boussole éthique que tout financier doit suivre, s'il veut faire de son action une action vraiment humaine. Mensuram Bonam présente la Doctrine Sociale de l'Eglise « comme un GPS de la foi, fournissant une carte - une vue d'en haut - avec des repères et des suggestions » (n° 33). L'éthique, lorsqu'elle est éclairée par la foi,

est capable d'ordonner l'acte de d'investir (qui a ses règles propres) non seulement vers la performance indispensable mais surtout, et dans le même temps, vers un bien humain intégral. Autrement dit, ce à quoi appelle l'Eglise en matière financière, ce n'est pas à définir la « finance chrétienne » comme un contenu figé ou un label chrétien de la finance, mais c'est plutôt à exercer l'« art du discernement éthique » en matière financière au service du bien commun. Entre la finance et la foi se glisse un troisième terme : l'indispensable médiation du discernement éthique. Pas de finance chrétienne sans finance éthique amie de la personne humaine et du bien commun. ●

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR

En bref

PARLER D'UNE « FINANCE CHRÉTIENNE »

A-T-IL UN SENS ?

L'expression « finance chrétienne » ne peut pas être comprise comme un label. En effet, l'approche chrétienne de la finance n'a pas vocation à fonctionner comme une finance purement confessionnelle suivant des règles juridiques. Elle doit plutôt être entendue comme l'exercice de l'art du discernement éthique éclairé par la foi en vue du bien commun.

À RETROUVER SUR WWW.PROPERSONA.FR



La citation

L'investissement fidèle à la foi est une trajectoire plutôt qu'une recette ou un point d'arrivée fixe. C'est pourquoi les leçons des grandes institutions catholiques qui se sont confrontées à la question de l'investissement conforme à la foi sont pertinentes pour tous les investisseurs. »

ACADÉMIE PONTIFICALE DES SCIENCES SOCIALES, « MENSURAM BONAM », N° 34.

Pour aller plus loin

ACADÉMIE PONTIFICALE

DES SCIENCES SOCIALES,

Mensuram Bonam, 2022.

PIERRE DE LAUZUN, *Finance*,

un regard chrétien, 2012.

BENOÎT XVI,

Caritas in veritate, 2009.